

MAIRIE D'ÉVECQUEMONT

DEPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 17/25

SEANCE ORDINAIRE du 4 AVRIL 2025

OBJET :

**Élection des
représentants à la
Maison de la justice e
du Droit du Val de
Seine**

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 4 avril à 19h00, le Conseil Municipal d'ÉVECQUEMONT, légalement convoqué en date du 24 mars, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Christophe NICOLAS, Maire. Conformément à l'article 54 de la loi du 5 avril 1984, la séance a été publique.

Etaient présents : Mme B. ASSAUD, M. L. HABIB DAHOU, M. T. LADREYT,
M. JC. BARRAS, Maires adjoints
Mme S. BELLARD FARRELL M. V. BRACQUART,
Mme E. BRAY, Mme C. CAUBET, Mme S. CORNU, M. FURNAL,
Conseillers

Absents : Mme C. JEAN ANGELE a donné pouvoir à Mme C. CAUBET
M. T. ANDRO a donné pouvoir à M. C. NICOLAS
M. N. HERNANDEZ a donné pouvoir à B. ASSAUD

Membres en exercice :

14

Madame Béatrice ASSAUD est élue secrétaire de séance

Présents :

11

Pour faire suite à la démission du représentant suppléant et à la volonté du titulaire à devenir suppléant, la collectivité doit désigner un nouveau titulaire et un suppléant parmi les élus pour représenter la commune au sein de la Maison de la Justice et du Droit (MJD),

Monsieur le Maire fait appel à candidature : Madame Chrystelle CAUBET se porte candidate pour être Titulaire et Monsieur Lakdar HABIB DAHOU se porte candidat pour être Suppléant.

Votants :

14

Ayant entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-33,

Vu la nécessité d'élire un représentant titulaire et un suppléant à la Maison de la Justice et du Droit (MJD),

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal DESIGNÉ à l'unanimité :

Madame Chrystelle CAUBET comme représentant Titulaire et
Monsieur Lakdar HABIB DAHOU comme représentant Suppléant à la Maison de la Justice et du Droit (MJD),

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte pour son affichage et sa transmission en Sous-Préfecture de Mantes-La-Jolie.

Christophe NICOLAS
Maire d'Évecquemont

